

DEPARTEMENT DE L'AUDE**Commune de Citou****PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 30 mars 2026 à 17h00**

Sont Présents :

NOM / PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	ABSENTS / EXCUSES
ALBERT Viviane	X		
ARNAUD Michel	X		
BAL Isabelle	X		
COMBES Marie-Andrée	X		
FABRE Philippe	X		
LAPEYRE Bernard	X		
LEROY Céline	X		
REVEL Christian			X
REVEL Jean-François	X		

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, à 17h00, le Conseil municipal de la commune de Citou, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur REVEL Jean-François, Maire.

Conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales, la convocation a été adressée le 23/03/2026.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame ALBERT Viviane est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance du 20/03/2026 est approuvé à l'unanimité, sans observations.

Ordre du jour

1. Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;
2. Délégations de fonction et de signatures du maire aux adjoints et conseillers municipaux ;
3. Création et composition des commissions communales ;
 - Commissions municipales
 - La commission communale des impôts directs – CCID
 - La commission d'appel d'offre - CAO
 - La commission de contrôle des listes électorales
4. Référents aux commissions extérieures ;
 - Référent canicule
 - Référent CCAS – APA
 - Référent Eirel
 - Correspondant centre d'intervention de Caunes Minervois
 - Correspondant incendie et secours
 - Référent vigilance intempérie
 - Contacts communaux en cas d'alerte aux risques majeurs
 - Référent PCS
 - Correspondant défense
5. Référent déontologue
6. Désignations des délégués aux différents organismes ;
 - Communes forestières
 - SMAC (Syndicat Mixte Aude Centre)
 - ATD 11 (Agence Technique Départementale de l'Aude)
 - SIC (Syndicat intercommunal de cylindrage)
 - SYADEN (Syndicat AUDOIS D'Energie et DU Numérique)
7. Indemnité de fonction des élus ;
8. Carte communale ;
9. Organisation conseil municipal ;
10. Point financier ;
11. Projets ;
12. Questions diverses.

1. Délégations d'attribution du conseil municipal au maire

Le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de lui déléguer certaines attributions afin de faciliter la gestion de la commune. Le Conseil municipal approuve cette délégation pour la durée du mandat.

Adopté à l'unanimité.

2. Délégations de fonction et de signatures du maire aux adjoints

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il peut déléguer une partie de ses fonctions et sa signature aux adjoints et conseillers municipaux pour assurer le bon fonctionnement des services. Le Conseil municipal en prend acte.

Adopté à l'unanimité.

3. Création et composition des commissions communales

Le Maire propose de ne pas créer de commissions permanentes et de mettre en place des commissions ponctuelles selon les besoins. Le Conseil municipal approuve cette organisation.

Adopté à l'unanimité.

3.a - Désignation des membres de la CCID

Le Maire informe le Conseil municipal de la constitution de la **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**. Une liste de 24 contribuables est proposée ; les 12 membres retenus par la DGFIP seront informés par courrier.

Adopté à l'unanimité.

3. b- Élection des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)

Le Maire présente la mise en place de la **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**. Le Conseil municipal désigne les membres titulaires et suppléants.

Adopté à l'unanimité.

Président : Monsieur REVEL Jean-François, Maire

Membres titulaires :

- Monsieur FABRE Philippe
- Madame LEROY Céline
- Monsieur ARNAUD Michel

Membres suppléants :

- Madame ALBERT Viviane
- Monsieur LAPEYRE Bernard
- Madame COMBES Marie-Andrée

3. c - Élection des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place de la **Commission de contrôle des listes électorales**

Le Conseil municipal propose :

- Titulaire : LEROY Céline
- Suppléant : LAPEYRE Bernard

Adopté à l'unanimité.

4. Référents aux commissions extérieures**DESIGNATION DES REFERENTS ET CORRESPONDANTS COMMUNAUX**

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de désigner plusieurs référents pour assurer le bon fonctionnement des services et la gestion des situations particulières.

Sont désignés :

- ◆ **Référent canicule** : BAL Isabelle
- ◆ **Référent CCAS – APA** : BAL Isabelle
- ◆ **Référent EIREL** : LAPEYRE Bernard
- ◆ **Correspondant Centre d'intervention de Caunes-Minervois** : FABRE Philippe
- ◆ **Correspondant incendie et secours (SDIS)** : FABRE Philippe
- ◆ **Référent vigilance intempéries** : BAL Isabelle
- ◆ **Référents Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** :
REVEL Jean-François & FABRE Philippe

◆ **Contacts communaux en cas de crise aux risques majeurs**

Elu : REVEL Jean-François

Cadre d'astreinte : SABLAIROLLES Nicolas

Autre personne habilitée : FABRE Philippe

Le Conseil municipal prend acte de ces désignations.

4. a - Correspondant défense

Le Maire informe le Conseil municipal de la désignation d'un **correspondant Défense**.

Le Conseil municipal désigne :

- Correspondant Défense : **ALBERT Viviane**

Adopté à l'unanimité.

5. Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

Le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place d'un **Référent déontologue des élus** via le CDG 11.

Le Conseil municipal désigne :

- Référent déontologue : **Claude BEAUFILS**

Adopté à l'unanimité.

6. Désignations des délégués aux différents organismes

Association des Communes forestières

Le Maire informe le Conseil municipal de la représentation de la commune au sein de l'association.

Sont désignés :

- Représentant titulaire : **LAPEYRE Bernard**
- Représentant suppléant : **COMBES Marie-Andrée**

Le Conseil municipal prend acte de ces désignations.

SMAC : Syndicat Mixte Aude Centre

Le Maire informe le Conseil municipal de la désignation de représentants au sein du SMAC.

Sont désignés :

- Délégué titulaire : **REVEL Christian**
- Délégué suppléant : **FABRE Philippe**

Le Conseil municipal prend acte de ces désignations.

6. a - Désignation des délégués à l'ATD 11

Le Maire informe le Conseil municipal de la désignation d'un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale de **Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD 11)**.

Sont désignés :

- Représentant titulaire : **REVEL Jean-François**
- Représentant suppléant (en l'absence du Maire) : **LEROY Céline**

Adopté à l'unanimité.

6. b - Désignation des délégués au SIC

Le Maire informe le Conseil municipal de la désignation de représentants pour le **Syndicat Intercommunal de Cylindrage (SIC)**.

Sont désignés :

- Délégués titulaires : **ARNAUD Michel** et **REVEL Christian**
- Délégués suppléants : **FABRE Philippe** et **LEROY Céline**

Adopté à l'unanimité.

6. c - Désignation des délégués au SYADEN

Le Maire informe le Conseil municipal de la désignation de représentants au **Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique (SYADEN)**.

Sont désignés :

- Délégué titulaire : **REVEL Jean-François**
- Délégué suppléant : **ALBERT Viviane**

Adopté à l'unanimité.

7. Indemnités de fonction des élus

Le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place des indemnités de fonction du Maire et de l'adjoint.

Le Conseil municipal approuve les modalités d'attribution des indemnités.

Adopté à l'unanimité.

8. Carte communale

Le Maire informe le Conseil municipal que ce point est reporté à une prochaine séance dans l'attente d'informations complémentaires.

9. Organisation Conseil Municipal

Le Conseil municipal a examiné l'organisation générale des réunions et du fonctionnement interne

Les réunions du Conseil municipal auront lieu environ tous les deux mois.

Les convocations et documents du Conseil municipal seront transmis par courrier électronique aux élus. Les procès-verbaux seront également envoyés par voie électronique.

Concernant l'organisation du travail communal, des référents par hameau sont mis en place ainsi qu'un référent principal. Ce dernier centralise les demandes et les transmet à l'agent technique, qui organise ensuite son travail en autonomie selon les priorités. Un travail de repérage des besoins sur la commune sera réalisé conjointement.

Adopté à l'unanimité.

10. Point financier

Le Maire informe le Conseil municipal de la situation financière de la commune et de l'exécution budgétaire en cours.

- Aucune nouvelle opération ne sera engagée afin de permettre la régularisation des comptes.
- Une renégociation des contrats en cours (téléphonie, assurances...) sera réalisée.
- Une attention particulière sera portée aux dépenses à venir.
- Un plan d'apurement sera mis en place afin de régler les factures en attente.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

11. Projets communaux

Plusieurs pistes de projets ont été évoquées et présentées.

Ces échanges ont permis de réfléchir aux orientations possibles pour la commune, sans qu'aucune décision définitive ne soit prise à ce stade.

12. Questions diverses

Route de D 615

Les services des routes du Département se rendront sur place afin d'évaluer l'état de la route menant à Rieussec, suite à des glissements de terrain causés par les inondations.

Traversée de Citou – D 620

Le Département interviendra en juin 2026 afin de reprendre les travaux de la traversée de Citou, ceux-ci ayant été mal réalisés.

Catastrophe naturelle

Des démarches vont être engagées afin de rechercher les aides financières susceptibles d'être accordées par les différents partenaires institutionnels (État, Département, Région...) pour les travaux à réaliser suite aux inondations du 15 décembre 2025.

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté NOR : INTE2604313A du 13 février 2026, publié au Journal officiel du 27 février 2026.

Classement Chapelle Saint-Jean

Des démarches seront engagées auprès des services des monuments historiques afin d'étudier la possibilité de classer la Chapelle Saint-Jean.

Point d'eau

Le bassin situé au lieu de détente présente un risque pour la sécurité. Une réflexion est engagée quant à sa vidange ou à son comblement.

Toiture de la mairie

Une tuile s'étant déplacée sur la toiture de la mairie, un devis sera sollicité pour procéder à sa réparation.

Grenier

Un tri et un nettoyage du grenier seront réalisés par l'employé communal.

Points de collecte des déchets :

Une réflexion doit être engagée avec le syndicat en charge de la gestion des déchets sur la commune (Covaldem), afin de revoir l'emplacements de certains conteneurs, qui semblent inadaptés, gênants ou pourraient être optimisés pour libérer des places de stationnement.

Un déséquilibre dans la répartition des conteneurs est également constaté, avec une présence trop importante à Citou et insuffisante à Rieussec. Une réorganisation des points de collecte devra être étudiée.

 **Félins Montbonous :**

Il y a trop de chats errants au Hameau de Montbonous. Il est proposé de se renseigner auprès des associations et des vétérinaires pour organiser une campagne de stérilisation, comme cela a déjà été fait à Citou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

**Le maire,
Jean-François REVEL**



**Le secrétaire de séance,
Viviane ALBERT**

